Comm' Infos

Journal d'informations communales • N°32

Hiver 2019

Meilleurs Vœux 2020

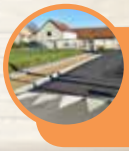

VIE MUNICIPALE
p. 2 à 19

RÉTROSPECTIVE
p. 22 à 23

INFORMATIONS DIVERSES
p. 24 à 26

ÉDITO
Sébastien GOUHIER

Récemment semés

La Communauté de communes Orée de Bercé Belinois (CCOBB) a donc terminé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un des premiers en Sarthe, un des plus appréciés par la qualité de ses conclusions et dispositifs. En effet, aucun avis défavorable n'a été émis par les partenaires institutionnels. Il sera affiché désormais dans les mairies pendant un an. Avec d'autres documents récents, il symbolise un tournant dans notre façon de penser nos villes et nos zones rurales. Des zones humides autrefois passées sous silence sont recensées. Des terrains qui ne peuvent pas répondre à un besoin de logements dans les dix prochaines années sont mis en attente et maintenus à la Nature. Des distances de cohabitation sont instituées entre périphéries de bourg et terres cultivées. Cela répond en tout point aux obligations légales qui résultent des lois du Grenelle de l'environnement, du Plan Climat du Pays du Mans etc. Ce document symbolise aussi notre excellente collaboration avec la Communauté qui est indispensable depuis les transferts de compétences de la loi Notre (eaux usées, eaux pluviales). C'est donc un atout que de commencer la nouvelle année avec le recrutement au poste de Directeur Général des Services de M. Stéphane THOURAULT, précédemment DGS à Mayet, qui fut aussi pendant 14 ans chargé de mission à la CCOBB.

L'année 2019 aura été la suite d'une mise en œuvre de ces nouvelles tendances. Après plusieurs années de diagnostiques techniques et de réorganisation intercommunale, la rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable de la commune est entrée dans une phase opérationnelle d'envergure. Ainsi ce sont 2,7 km de travaux qui ont été réalisés depuis l'an dernier pour la rénovation du réseau d'eau potable route du Mans … La rénovation de l'assainissement suivra en début 2020, en même temps que les études seront menées pour la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales. D'ici 2023, les rejets intempestifs au milieu naturel seront stoppés.

En matière de voirie, la route des Guérinières voit la conclusion de ses aménagements de sécurité et de voie douce comme un bienfait de début d'année, tandis que se dessine la fin des travaux rue Général Leclerc, rue de la Tombelle. Je sais que cela suscite des attentes dans d'autres rues. Elles seront prises en compte.

Le sol de l'église a retrouvé des couleurs et contribue à l'illumination intérieure de l'édifice. Sur son parvis, Ecommoy fête Noël grâce à un tissu de vie très dynamique.

Récemment, nous nous sommes souvenus de notre passé avec un comice agricole haut en couleurs de fleurs et de mécaniques dansantes animées dans nos rues. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite mémorable.

A l'occasion du centenaire de la naissance de Jane Rabache, célèbre restauratrice écommeenne, nous avons partagé une de ses recettes de gâteaux au chocolat après l'inauguration de la plaque qui baptise de son nom la cour de la gare SNCF.

En décembre, le débat sur les orientations budgétaires des années à venir pour la commune s'est tenu dans la sérénité et la transparence. Le budget 2020 sera voté une fois encore sans augmentation des taux d'imposition communale.

Je voudrais terminer en saluant la performance atteinte par la commune en passant des simples encouragements au concours des villes fleuries en 2018 à l'obtention de 5 pétales. J'y vois la récompense de la mobilisation des services espaces verts municipaux et la prise en compte de notre initiative originale des jardins partagés et de concours des maisons végétalisées. Je remercie les professionnels et les bénévoles qui se sont associés à nos initiatives pour valoriser notre commune.

Pour la nouvelle année, je vous adresse mes vœux de bonheur et de réussite, et en forme de conseil ce rappel : il faut bien semer pour bien récolter.

Sébastien GOUHIER

Orientations budgétaires pour l'année 2020

La modération après une bonne année 2019

Alors que les résultats définitifs de l'année 2019 ne sont pas encore entièrement connus, le Conseil municipal a pu débattre de son budget pour l'année 2020 en faisant preuve de la prudence nécessaire.

Dans un contexte international marqué par des tensions de guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis, les banques centrales continuent de soutenir l'activité par des taux d'intérêt bas. La situation de la France est moins ralentie que celle de ses voisins européens, en particulier grâce à une bonne consommation des ménages.

Sur proposition de M. le Maire, le budget sera construit pour la 13ème année consécutive sans augmentation des taux des impôts communaux. La suppression de la taxe d'habitation sera compensée par l'Etat avec l'attribution de la part de taxe sur le foncier bâti que percevait jusqu'à maintenant le Département.

Dans ces conditions, la commune peut compter sur des dépenses et des recettes stables.

Les résultats positifs de l'année 2019 permettent de voter le budget dès le mois de janvier avec l'essentiel des opérations en cours. Le nouveau Conseil municipal issu des urnes en 2020 devra ajuster le budget par un budget supplémentaire qui pourra affecter les excédents définitivement constatés à des projets programmés sur le second semestre, 1 700 000 € supplémentaires environ.

L'emprunt autorisé pour équilibre en début d'année 2019 n'ayant pas été souscrit, le capital restant dû de la dette au 31/12/2019 est de 3 157 103 euros :

Dette	2016	2017	2018	2019
Commune	2 880 000 €	3 916 000 €	3 543 000 €	3 157 103 €
Commune / Habt	609 €	829 €	751 €	669 €
Moyenne de la strate	769 €	770 €	NC	NC

Les investissements inscrits dès le début de l'année seront :

- l'acquisition immobilière propriété de la ville de Paris rue du Général Leclerc, pour le futur pôle culturel, aux vues de l'étude de faisabilité de novembre 2019,
- l'acquisition de la parcelle cadastrée AN 75 Chemin de l'Abreuvoir,
- les travaux de voirie (routes du Mans, de St Biez et des Guérinières),
- les travaux d'éclairage public (route du Mans et de St Biez),
- la réfection de la toiture d'un gymnase et l'installation de panneaux photovoltaïques.

Création d'une toiture photovoltaïque aux gymnases

Délibération pour une régie autonome adaptée comptablement à ce type de projet

Afin de contribuer ambitieusement à la production d'énergie renouvelable (EnR) conformément à la loi Transition énergétique et au Plan Climat du Pays du Mans, le Conseil municipal a décidé de procéder à la rénovation de la toiture d'un des gymnases en intégrant la mise en place de panneaux photovoltaïques producteurs d'électricité. Or, suite au conseil apporté par le Trésor Public, il est apparu nécessaire de créer une régie avec autonomie financière, afin de pouvoir récupérer la TVA sur les travaux (estimée à 20 000 €) et de bien séparer les activités de production électrique du budget général de la commune, en conformité avec la réglementation. En outre cela permettra de lancer d'autres projets de production d'électricité de ce type en toute sérénité. La régie autonome est donc dénommée « Production d'électricité d'Ecommoy ».

Pour ce projet, la commission voirie a validé l'offre du groupement composé du bureau de maitrise d'œuvre TECSOL et ARTEMIS Ingénierie pour un montant d'honoraires de 11 000 euros. Le bureau d'étude procède actuellement au montage technique et juridique du projet. Il est ainsi envisagé de bénéficier du nouveau régime réglementaire ouvert par le décret du 30 avril 2019 sur l'autoconsommation collective. Contrairement à l'autoconsommation individuelle où un seul producteur produit et consomme son

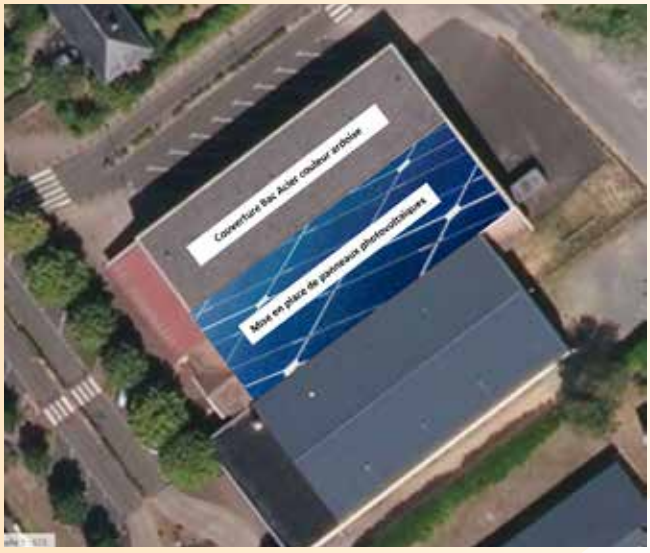

électricité, l'autoconsommation collective se caractérise par plusieurs partenaires qui se partagent leur production d'électricité et se répartissent les volumes. Cela pourra concerner par exemple des projets d'approvisionnement de logements ou de bâtiments publics appartenant à différentes collectivités par une installation solaire implantée sur site : il s'agit donc là d'un nouveau modèle énergétique adapté aux projets en zone urbaine.

Réflexions pour une future médiathèque en centre-ville

L'utilisation du site de la ville de Paris en cas d'opportunité financière

S'agissant de la réalisation d'une future médiathèque comprenant un pôle culturel et ludique, la municipalité travaille sur l'analyse des besoins locaux et des exigences des partenaires financiers. Les constructions de médiathèques sont des projets fortement soutenus par l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), par le Département et d'autres financeurs mais à plusieurs conditions. La DRAC accorde 30% de subvention, le Conseil Départemental applique 20% ou 25% si le projet est de dimension intercommunale.

Pour obtenir la subvention de la DRAC, il faut constituer un projet culturel prenant en compte les dimensions éducatives, sociales et scientifiques. Pour ce faire, il faut un diagnostic sur l'existant, recenser les attentes des habitants, envisager les futures dépenses sur le fonctionnement, et enfin appréhender de futurs partenariats.

Selon les agents de la bibliothèque départementale de Sarthe (BDS), il faut disposer d'une surface suffisante de bâtiments (0,07 m² par habitant exigences de l'Etat et 0,10 m²/hab pour le département), donc jusqu'à 100 m² pour 1000 habitants. Pour un équipement rayonnant sur plusieurs communes, soit environ 9 000 habitants concernés, le projet semble peu soutenable à moins de 800m². Les médiathèques doivent désormais être des lieux polyvalents avec une grande adaptabilité de leurs surfaces en capacité d'accueillir un public varié et une fréquentation soutenue.

Un lieu a été mis à l'étude suite à une opportunité de mise en vente annoncée fin 2018, l'ancien site de l'aide sociale à l'enfance de la ville de Paris, rue du Général Leclerc. Le choix de cet emplacement serait stratégique, en raison de l'accroissement récent des logements à proximité. Le terrain permettrait de créer des stationnements publics et des liaisons piétonnes vers la route de St Biez.

On peut y voir surtout une volonté de diversifier les points d'attractivité de la ville par rapport aux secteurs des équipements sportifs et au développement de l'urbanisation dans les futures décennies zone gare et zone Boissière.

La Mairie de Paris est prête à négocier son prix de vente si un projet d'utilité publique lui est présenté. Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à pratiquer une étude de faisabilité et à mandater un cabinet de maitrise d'œuvre. C'est le cabinet D2X International animé par M. Almeida qui a été retenu, ce dernier ayant fait ses preuves lors de l'étude de faisabilité pour la définition du projet du Complexe Sportif de Fontenailles (CSF).

Le scenario d'une démolition de la maison principale

L'étude rendue en novembre, conclut toutefois à la quasi impossibilité de réutiliser le bâtiment principal. Les exigences de portance de charges sont très largement au-dessus de ce que permet un bâtiment à étage. Par ailleurs, les médiathèques se conçoivent en principe de plain-pied. Le terrain d'une superficie totale de 5300 m² environ présenterait cependant tous les atouts pour un projet culturel global. La médiathèque proprement dite se positionnerait dans la profondeur de la parcelle, en parallèle des anciennes dépendances utilisables pour des activités municipales et associatives complémentaires. Un cadre paysager serait préservé entre les deux ensembles bâtis. La commune s'oriente donc vers une offre d'acquisition qui tienne compte des contraintes. L'importance des travaux à envisager pour un réaménagement du site incite la municipalité à n'envisager ce projet que si la ville de Paris prend acte de l'intérêt économique minoré de son bien dans les négociations qui s'ouvrent. C'est pourquoi, la somme qui sera inscrite au budget 2020 sera bien inférieure à celle qui avait été réservée dans le budget 2019.

Travaux de la route du Mans et de la route de St-Biez

La réfection, l'enfouissement et la sécurisation se coordonnent

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route du Mans et de la route de St-Biez, une réunion publique enrichissante s'est tenue le 2 septembre avec les habitants. Des coordinations ont été décidées avec la Communauté de communes et le Département. Le coût total des travaux supporté pour la commune sera d'environ 480 000 HT.

Route de St-Biez, il sera réalisé un rétrécissement supplémentaire de la chaussée avant le lotissement afin d'améliorer la visibilité au sortir de certains domiciles situés sur la route. Après inspections télévisuelles, des remplacements de canalisation d'eau pluviale se sont révélés nécessaires. Les riverains sont satisfaits du projet qui terminera l'opération démarrée en 2018.

En ce qui concerne la route du Mans, il a été décidé de rajouter deux places de stationnement à proximité du cabinet vétérinaire. Côté impair, une voie verte piétons cyclistes sera créée dans un premier temps jusqu'aux garages automobiles. Les arbres seront plantés des deux côtés de la route lors de la réalisation prochaine du côté pair. Pour les détails techniques liés à la réfection des réseaux existants, il a été décidé de remplacer le réseau d'Eaux Usées en lieu et place de l'existant et ainsi d'extirper l'ancien réseau, de reprendre le réseau d'Eau Pluviale uniquement sur la partie aval sur 140 ml et de réaliser un chemisage sur le reste du réseau.

Trottoirs réalisés aux Guérinières et rue de le Tombelle

Par ailleurs, sur la route du Mans, il a été décidé de procéder à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité. Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 130 000 €. Conformément à la décision du Conseil Départemental, le reste à financer par la commune est de 40 % du coût H.T, à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 52 000 €.

Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange. Le coût du génie civil de télécommunication est estimé à 15 000 €. Conformément à la décision du Conseil Départemental, la participation de la Commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution, soit 15 000 € sur le réseau de télécommunication.

Techniquement et économiquement il est plus judicieux que les enfouissements soient réalisés en même temps que les aménagements urbains. Il est d'autant plus important de planifier ces opérations à l'approche du déploiement de la fibre optique pour le très haut débit internet.

Le Conseil municipal a donc sollicité l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation en mars 2020.

Des projets d'aménagements décalés sur 2020

En raison des nombreux chantiers en cours menés par la municipalité, et de contraintes techniques, quelques projets programmés au budget de l'année 2019 ont dû glisser sur 2020 :

Rue Garnier, chemin de la Pinelle

Les travaux consistent en une réfection et principalement un renforcement de la chaussée qui supporte de plus en plus de véhicules lourds (autocars, poids lourds).
Les automobilistes ont souvent du mal à croiser ces gros engins. Cette rue a par exemple servi cet été comme déviation pour des travaux réalisés par le Département à l'Ouest d'Ecommoy, ce qui a empêché sa réfection à la période propice.

Il est donc prévu de rétrécir des emprises de trottoirs afin d'élargir la chaussée. Le virage avant le passage à niveau des trains sera aussi redessiné. Une concertation aura lieu avec les habitants du quartier pour déterminer les aménagements souhaitables par ailleurs. Entre autre, il reste à vérifier l'état des réseaux.

Rue du Cormier

La rue du Cormier a besoin d'une réfection au niveau de ses trottoirs, mais l'enfouissement des réseaux doit être conduit avec le Département. Or, la commune ne peut obtenir la programmation de toutes ses nombreuses demandes en même temps. Il fallait réaliser les enfouissements rue A. Guillier, rue du Général Leclerc, rue de la Tombelle et rue H. Boullard. Ceux-ci sont terminés. Et à présent, c'est la coordination des travaux sur la route du Mans qui provoque le glissement d'un an pour la rue du Cormier.

Mise en sécurité de la rue de la Charité : un projet inspiré de l'aménagement des Guérinières

Le projet d'aménagement de la rue de la Charité comprend la réalisation de trottoirs tout le long de la rue, la réalisation de stationnements le long du stade et du stand de tir ainsi que la réalisation d'aménagements de sécurité (plateaux ralentisseurs). Mais le réseau d'eau pluviale dysfonctionne dans ce secteur. Le traitement des eaux pluviales peut être géré par infiltration sur une bonne partie de la voie, mais cela suppose des études sur les possibilités d'infiltration à réaliser avec la Communauté de communes. Curage et inspections télévisées sont nécessaires sur le réseau d'Eaux Usées. La commission voirie réunie le 10 septembre 2019 a pris en compte l'ensemble des aménagements à réaliser et a validé la proposition de réaliser une chaussée à voie centrale banalisée. Le montant des travaux estimé dépassant les 200 000 € HT, l'opération sera réalisée en deux tranches.

Déploiement de la fibre optique

Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) chemin de l'Abreuvoir

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Sartel, prévu courant 2021, la pose d'équipements de raccordement est nécessaire. Ainsi, sur Ecommoy, au vu du nombre d'usagers à raccorder, l'implantation d'un Noeud de Raccordement Optique (NRO) est prévue.

Le lieu de l'implantation est imposé par la structuration du réseau de fibre optique actuelle, qui passe par le collège.

Après visite sur site, le lieu d'implantation proposé est sur le chemin de l'Abreuvoir, derrière les gymnases, au bout des parkings dernièrement créés, dans le prolongement de la parcelle AN 75 prévue à l'achat.

Le 16 décembre dernier, le Conseil Municipal a donné un avis favorable sur l'implantation du NRO et autorisé Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à cette autorisation d'utilisation du domaine public.

Le NRO desservira 7 armoires qui seront ensuite réparties dans la ville appelées Point de Mutualisation (PM) :

• C'est l'équipement entre le NRO et l'abonné. Le PM est relié au NRO.
- Le PM est une armoire de rue type PM300 ou PM800, essentiellement passive, bien qu'une réserve pour son alimentation électrique soit possible ultérieurement. Il peut être intégré dans le NRO.

• Ce site d'hébergement est livré pré-équipé, il nécessite cependant la réalisation des travaux suivants :
- Réalisation d'une plateforme béton
- Travaux de génie civil pour l'arrivée des câbles optiques

• Prérequis
- Disponibilité d'une chambre et réseau ORANGE ou SARTEL,
- Emplacement d'un parking pour intervention d'un technicien,
- Intégration paysagère,

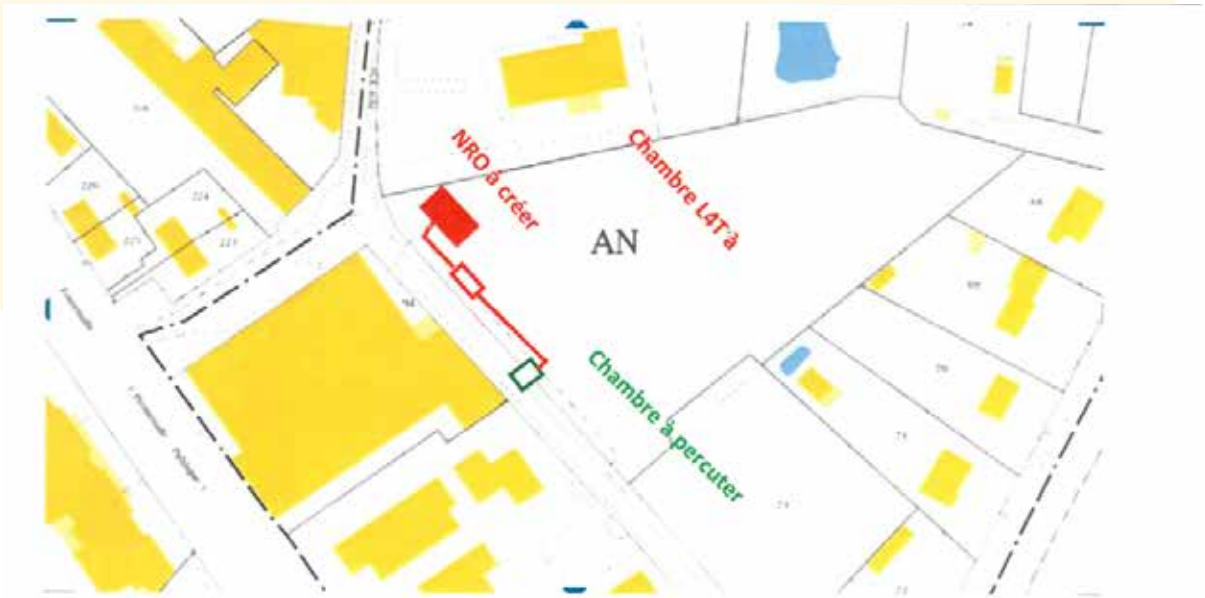

Wattway expérimentation nationale à Ecommoy

Remise à neuf avec une nouvelle dalle commercialisable

Trois ans après le lancement de la route solaire dite WattWay à Tourouvre dans l'Orne, quel bilan peut-on tirer de cette innovation française ? La production à Tourouvre est moins importante que prévu. Toutefois la société Colas va commercialiser des produits cette année, pas sous la forme d'une route. « Avec le recul, l'expérience à l'échelle d'une route s'avère décevante et ne répond pas aux objectifs de rentabilité prévus, générant même des nuisances sonores. » A Tourouvre Colas a donc décidé de raccourcir la route solaire et de changer l'intégralité des panneaux solaires. « La première génération de dalle se dilatait avec les variations de températures, mais la nouvelle génération mise au point l'an dernier est plus stable et son rendement s'est accru de 20 % ».

Ecommoy fait partie des 40 sites d'expérimentation en France, d'autres existent dans le monde. On a constaté chez nous les mêmes problèmes qu'ailleurs avec cependant une production bien meilleure qu'à Tourouvre, car le site écommoéen n'est pas vraiment une route mais un espace de parking. En outre, la version de dalles posées à Ecommoy (V1.4) bénéficiait déjà des premières améliorations par rapport à la version de Tourouvre. La commune a donc demandé à Colas le remplacement des dalles par la version la plus récente qui ne souffre plus des problèmes de gondolement. On note d'ailleurs que grâce à ces dernières versions matures, Colas a pu signer un contrat de déploiement pour les parkings d'un important groupe de magasins au Japon. Interrogé par La Tribune le 29 août à l'occasion des résultats semestriels de la maison-mère Colas, Frédéric Gardès, directeur général, a confirmé la vente d'électricité issue de ce concept pour fin 2019-début 2020, «pour des générateurs de courant autonome pour la voirie». « Le produit est assez mature », a ainsi assuré Frédéric Gardès. On parle de là où amener des fils ne serait pas économique, comme pour des bornes de recharge pour vélos électriques, ou des lampadaires sur des ronds-points ou des pistes cyclables hors centre-ville.

Conformément aux engagements contractuels entre la commune et Colas, l'entreprise a pris à sa charge le démontage des anciennes dalles et la réalisation d'une nouvelle chaussée solaire au même endroit.

Pour le fonctionnement de la mairie, l'apport d'électricité a été du 14 juin 2018 au 31 août 2019 : 3988 kWh. Ceci correspond à une production annuelle d'environ 72 kWh/m^2/an. Avec les nouvelles dalles, il sera meilleur.

Urbanisme Habitat

Le Plan Local d'Urbanisme de 2007 disparaîtra dans quelques jours au profit du PLUi 2020

Lors du Conseil municipal du 18 novembre, Monsieur le Maire a expliqué les modifications finalement retenues par la Communauté de communes (conférence des Maires) pour le PLUi après l'enquête publique et les demandes itératives des Personnes Publiques Associées. Ont été acceptées toutes les demandes des particuliers, des associations et des institutions qui ont permis d'améliorer le projet et de consolider sa sécurité juridique. En particulier, après de longues réunions d'arbitrage, les élus communautaires ont renoncé à créer des zones UBj en fond de jardin. Cela répondait aux arguments du Conseil municipal écomméen hostile à ce dispositif. Il a été préféré une règle uniforme en périphérie des bourgs de retrait obligatoire des nouvelles habitations à plus de 5 mètres des limites des zones agricoles ou naturelles. Ce n'est pas grand-chose, mais cela va dans le sens de la précaution en cas de conflits de proximité entre habitations et agriculteurs.

Aménagements futurs de La Boissière

Priorité aux seniors

Lors de la commission municipale du 13 mars, la plus longue discussion avait concerné la zone ECO1 entre la Boissière et le Muras. La commune a lancé une étude paysagère et de faisabilité avec Sarthe Habitat tenant compte des nouvelles orientations du PLUi. Cette étude confirme que la zone présente des handicaps (pentes, immeubles à déconstruire voire à dépolluer, zone humide). Afin de ne pas condamner cette zone ouverte à l'urbanisation depuis 2007 à un blocage continuel, la commune a pu s'appuyer sur cette étude complémentaire. Il a été acté la non nécessité d'une sortie de véhicules passant par le parking du site de commerces en direction de la RD338, de même que n'avait pas été retenue l'idée d'une sortie motorisée plus haut sur la route du Mans.

Le PLUi a accepté d'identifier des endroits avec des densités atténuées et n'imposera pas de tout aménager en une seule fois. La réalisation par tranches successives sera possible. D'ores et déjà, la municipalité étudie avec un promoteur connaissant bien Ecommoy et le Belinois, la faisabilité d'une résidence sénior semblable à celle qui est en projet à Moncé-en-Belin près du Val Rhonne (permis déposé).

En outre, la mairie travaille aussi avec des spécialistes de l'habitat inclusif pour les séniors. Des lois récentes facilitent ce genre de solution pour l'habitat des personnes âgées seules. L'article 129 de la loi Elan du 23 novembre 2018 précise le régime de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Ces dispositions sont insérées au sein du code de l'action sociale et des familles. Ces derniers proposent des maisons partagées pour sept résidents avec auxiliaire de vie 24h/24 et responsable administrative.

Répartition de la typologie de logements

Typologie	Nombre global	Nombre sur l'emprise de la collectivité
Logements intermédiaires	89	37
Logements individuels	43	12
TOTAL	132	49

Ces deux projets pourront facilement prendre place dans la zone de la Boissière.

Un emplacement réservé numéroté 9 pour l'élargissement de la route du Parc a été inscrit et élargi à 3 mètres afin d'anticiper le développement de l'urbanisation entre la Boissière et l'ouest de la ville.

Le développement de la zone du Soleil validé

Une autre discussion intercommunale a porté sur les besoins importants de l'Entreprise Glinche en terme de nouvelles constructions et de nouveaux espaces de stockage de véhicules prochainement.

La CCOBB a défendu ce projet important pour le développement économique du territoire permettant à une entreprise écommeenne de figurer parmi les premières de vente en ligne de véhicules en France. Deux bâtiments nouveaux sont à l'étude pour être construits entre le giratoire du Soleil et la VC408. Cela sécurisera aussi les livraisons quotidiennes par poids lourds qui ne s'arrêteront plus sur la RD338.

Le PLUi permet aussi la prise en compte de la demande d'extension de la maison médicale du Soleil.

Le 14 octobre, à l'unanimité les membres de la Commission municipale ont accepté les orientations du PLUi, à charge ensuite au Conseil communautaire de clore la phase d'approbation du PLUi.

Déploiement de la videoprotection :

Extension du périmètre et respect du budget

Le Conseil municipal ayant donné son accord sur le principe de protéger les bâtiments municipaux les plus sensibles, M. le Maire a pu obtenir de la Préfecture de la Sarthe l'autorisation de déploiement et d'exploitation d'un système de videoprotection évolutif dans un périmètre couvrant tous les bâtiments publics municipaux. Compte tenu des prix négociés après la mise en concurrence des fournisseurs, il a été décidé de protéger un vaste périmètre de la commune. En plus des ateliers municipaux, priorité initiale, une trentaine de caméras sera donc installée par la Société Citéos-Garczynski en janvier, couvrant le secteur de la salle polyvalente et du collège, du complexe sportif de Fontenailles, des abords de l'Allée de Fontenailles, de la mairie, de la rue Carnot et de la rue G. Crié, de la bibliothèque et de la Grand Maison. Le système est conçu comme évolutif selon les moyens que la mairie pourrait vouloir y consacrer dans les années à venir.

Pour rappel, à Ecommoy, la déchetterie, la piscine et la gare sont déjà équipées d'un système. De même, l'agent de police municipale est doté d'une caméra piétonne pour ses interventions.

Le coût total des installations avec leur maintenance et la formation du personnel pour deux ans est de 39 120 euros TTC, largement dans le budget autorisé par le Conseil municipal.

2019

Un comice inoubliable à Ecommoy

Les bénévoles prennent des forces pendant les festivités

A la Providence, on s'est mobilisé

Notre première manifestation du 9 mars a permis aux Ecomméens de se rencontrer et d'apprécier cette soirée animée.

Nos portes ouvertes du mois de juin ont donné l'occasion aux nombreux participants de découvrir les activités de nos agriculteurs, artisans et commerçants de notre commune.

Nous remercions tous les bénévoles qui ont œuvré pendant plusieurs mois ainsi que les agents municipaux délégués par la commune.

Beaucoup de personnes ont travaillé dans l'ombre et ont grandement contribué à la réussite de cette manifestation festive.

Notre comice s'est déroulé sous un superbe soleil, il a réuni tout un panel de participants, agriculteurs, exposants, groupes folkloriques avec, en apothéose, un défilé de chars inoubliables.

Tous les acteurs ont œuvré en toute harmonie dans la convivialité et une grande complicité pour la réussite de cette fête.

Un très grand merci à tous.

L'association des festivités du Comice d'Ecommoy.

Présentation des animaux par les enfants

Le char du foot

Soirée de remise des récompenses

Le char des commerçants

Le comice agricole inventé et réinventé à Ecommoy

Histoire des comices agricoles, ou le rôle initiateur d'un écomméen et des sarthois

Le mot comice vient du mot latin qui désigne la « réunion ». Au XVIII[ème] siècle, le roi Louis XV a suscité des études, encouragé les gens de la Société Royale d'agriculture. Louis XVI s'intéressa à l'agriculture au travers d'économistes qui appelèrent celle-ci « le premier des arts ».

En 1761, on créa au Mans une Société d'Agriculture, plusieurs furent créés avant 1789 en France. On copia sur l'Angleterre à l'agriculture plus moderne où l'on avait abandonné progressivement la jachère, ce fut un échec. Divers écrits furent publiés, Voltaire écrira *« tout le monde les a lus sauf les paysans qui sont illettrés »* ; l'agriculture restera Moyenâgeuse. La société d'agriculture de la Sarthe se devait de réunir les membres les plus intelligents de la société du Maine sans distinction de classe, il y avait un délégué dans chaque canton, ils auraient aimé faire une révolution agricole à l'Anglaise, modifier les impôts et créer des écoles de sages-femmes. Après 1760, on défricha des landes pour élever des moutons à l'Anglaise et y faire pousser des céréales, ce fut un échec, dans le Sud-Sarthe on y replantera des pins. Le conservatisme gagna, les paysans ne désirant pas évoluer, un concours avec une charrue à gagner ne vit aucun candidat, ils préférèrent continuer à semer à la volée «pour les oiseaux» que d'utiliser un semoir. La révolution dissoudra toutes les sociétés savantes.

En 1835 le ministère cherchant à encourager l'agriculture créa les comices, de cette date à 1850-70 ceux-ci se développèrent. Le 28 juin 1837 dans la Sarthe création de 12 comices cantonaux : Ballon, 3 cantons du Mans, Conlie, Sillé, Beaumont, Marolles, Fresnay ; le Nord-Sarthe est en pointe. Le but est d'établir des rapports fréquents entre les agriculteurs d'une même contrée, de permettre d'échanger des idées, du bétail, de présenter du matériel ; on créa des récompenses pour encourager le monde agricole du paysan au valet. Au début les comices sont peu dynamiques, la dotation d'origine de 6000 frs n'augmente pas, les primes ne sont pas attractives. Vers 1860 la Sarthe est en pointe pour les comices, l'intérêt pour ceux-ci est moindre dans l'est de la France ; en 1866 il y a une grande enquête agricole. Les comices cherchent par des démonstrations de matériels, des importations de bestiaux à améliorer l'agriculture Sarthoise. La remise des prix est souvent faite par le Préfet, peu à peu des animations se créaient, cela devient festif après 1860. La société d'Agriculture avait mis en place les comices, mais les comices prendront seuls leur envol, la technicité ayant pris une plus large place.

Le rôle du marquis de Turbilly, un écomméen inventeur des comices agricoles

Louis François Henry de Menon est né le 11 août 1717 au château de Fontenailles à Ecommoy, non loin de la forêt de Bercé. Il est le fils de Louis Philippe de Menon, marquis de Turbilly, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur d'infanterie et de Marie Anne Gouin de Chapiseaux. Vieille famille venue du royaume d'Écosse, anoblie en 1478 et maintenue en noblesse en 1498 par le Parlement. La généalogie des Menon remonte à Philippe Auguste. Baptisé en l'église d'Ecommoy le 13 août, le jeune Louis François est emmené dans les jours qui suivent sa naissance pour une présentation familiale au château de Turbilly dans la paroisse de Vaulandry. Il passera ainsi sa jeunesse dans un va-et-vient entre les deux maisons maternelle et paternelle.

On ne sait quasiment rien sur les lieux où il a fait son éducation. Le mieux informé de ses biographes, Patrick Veyret écrit *« qu'il fait ses études, vraisemblablement, au Collège des Jésuites de la Flèche, situé à quelques kilomètres de Vaulandry »*.

Le jeune Louis François devient, à seize ans, lieutenant au régiment de Normandie puis en 1740 capitaine du Royal Roussillon Cavalerie. Il participe à la guerre de succession de Pologne (1733-1738) puis sous le commandement du maréchal de Saxe à celle de succession d'Autriche (1740-1748) qu'il termine avec le grade de lieutenant-colonel. A la bataille de Lawfeld, le 2 juillet 1747, il écrit « qu'il fut blessé si dangereusement à la tête et au bras de quatre coups de sabre qu'il sera incommodé toute sa vie de ses blessures ». Il obtient pension et retraite et quitte définitivement l'armée en 1753, à 36 ans, pour se retirer sur ses terres au château de Turbilly.

A la mort de son père en 1737, Louis François, nouveau marquis de Turbilly, hérite d'un domaine considérable de plus de 2000 hectares qui s'étendait sur les communes sarthoises et angevines actuelles de Vaulandry, Baugé, Chigné, Clefs, Cré-sur-Loir, Genneteil, Lasse, Noyant, Pontigné, Savigné-sous-le-Lude.

Histoire des comices agricoles, ou le rôle initiateur d'un écommeen et des sarthois *(suite)*

Malgré son étendue, le domaine est fort peu productif. Roger Fauvel, l'un des biographes du jeune marquis, le décrit ainsi : *« le château est situé dans une région vallonnée...au milieu de landes, friches et bruyères immenses. La terre est mauvaise ou médiocre, sablonneuse ou graveleuse ; les seules parties fertiles, dans les fonds de vallée, sont souvent gorgées d'eau. La douceur du climat angevin favorise certes la vigne et les arbres fruitiers, mais la culture du blé est exceptionnelle, le seigle et même le sarrasin sont les principales céréales... En 1737 moins du quart des terres est cultivé ; et fort mal. Les prairies bordant les ruisseaux sont des marais envahis par les joncs, les vignes sont ruinées, les bois ravagés par le bétail et les incendies. Les fermes...sont pour un tiers vacantes, une partie des habitants doit mendier pendant la moitié de l'année... ».*

Situation et spectacle peu engageants que le marquis de Turbilly, lui-même, présentait avec une certaine distance au moment d'engager les travaux *« je me trouvais, écrivait-il, pour ainsi dire transporté au milieu d'une île déserte ; il s'agissait de faire chez moi un établissement aussi neuf que les premières habitations de l'Amérique. »*

Mais contrairement à son propre père et à une bonne partie des gens de sa condition *« il a une haute considération de la fonction sociale que sa naissance lui a conférée »* et le sort des hommes présente plus d'importance à ses yeux que son profit personnel.

En homme des Lumières, il rejoint le cercle des « Encyclopédistes » et partage le cénacle du Procope en compagnie de Voltaire, Montesquieu, Chomel et Rouillé, puis Rousseau. Il s'exprime avec Buffon sur la physique des arbres et l'économie de bon usage.

Dans un de ses traités sur l'agriculture, une lecture attentive fera apparaître certaines idées qui préfigurent une Révolution : *« la plupart des privilèges sont absolument contraires au bien de l'État...écrit-il, il serait juste … de réformer les différents abus qui se commettent... nos lois tiennent du gouvernement féodal »*...

Turbilly a toujours privilégié l'intérêt de ses paysans et de leurs familles transformant les métayers en fermiers. Dans ses mémoires il écrira *« devenus laborieux, ils vivent de leur travail et ne demandent plus l'aumône. La paroisse récolte plus de blé qu'il n'en faut pour sa consommation... toutes les fermes sont occupées et il n'y a plus aucun logement vacant...».*

Depuis son plus jeune âge, Louis François n'a cessé de s'intéresser à l'agriculture. Il dévore tous les ouvrages traitant de questions agricoles. Il est à la recherche permanente de conseils et d'idées. Il se renseigne sur toutes les expériences positives. Ses campagnes militaires qui le conduisent dans de nombreux pays européens vont ainsi contribuer à enrichir ses connaissances agronomiques.

« Je voyageais avec l'esprit de curiosité et de remarque naturel à tout amateur d'agriculture qui veut profiter des découvertes de différents peuples, écrit-il, et j'étais excité par le double désir d'être utile à ma patrie et de tirer parti des terres incultes qui devaient m'échoir en héritage ».

Puis il ajoutait *« où j'ai puisé le plus de lumières sur l'agriculture et particulièrement sur les défrichements, ça a été dans les pays étrangers, chez les seigneurs et dans les grosses abbayes qui faisaient valoir depuis long-temps de grands domaines ».*

Alors, *« il entreprit de défricher les landes, de transformer les marais en prairies, de replanter les bois, les vignes, les haies et les avenues, de créer des pépinières et des étangs, d'inventer des instruments agricoles. Il créait une bergerie, introduisit la culture du mûrier et celle du peuplier, arbre mal connu dans les terres ingrates du Bas-Anjou, favorisait l'apiculture et la pisciculture, renouvelait la race des étables, ouvrait une carrière de meules de moulin, créait un four à chaux pour amender les terres».*

C'est lui qui introduisit la culture du lin et du chanvre permettant ainsi aux femmes des cultivateurs de travailler comme fileuses à la morte-saison.

Il fut le premier à combattre les mutilations de la forêt angevine. Pour entreprendre le reboisement, il s'éprend de la volonté de créer une essence compatible, rapporte des graines et crée en 1749 « le pin du Maine » qui se plaît dans les sols appauvris des landes. Cette essence prendra le nom de « pin de Bordeaux » puis de « pin maritime » après la récupération par l'ingénieur Brémontier connu pour ses travaux dans les Landes.

1755, c'est cette année-là que Turbilly prend l'initiative de créer deux « prix d'agriculture » qui récompensent des cultivateurs méritants de la paroisse. L'événement est considérable. Les deux vainqueurs choisis par un jury se voient remis une médaille d'argent de la grandeur et de la pesanteur d'un écu de six livres gravées d'un côté aux armes de la famille Turbilly, de l'autre d'une gerbe de blé et des faucilles avec ces mots en exergue « Prix d'agriculture ».

Elles furent accrochées à la boutonnière par un ruban vert à l'occasion de réjouissances populaires ce qui fait du marquis de Turbilly l'inventeur à la fois du "mérite agricole" et d'un événement qui s'appellera plus tard (au second Empire et la troisième république) le "comice agricole".

Louis François Henry de Menon, marquis de Turbilly meurt à 59 ans, le 25 février 1776 à Paris, complètement ruiné.

Journées européennes du patrimoine avec la Communauté de communes

Une occasion unique de découvrir le Château de Bezonnais

Avec Alain Decuq et Sébastien Gouhier, les visiteurs venus de la région mancelle et du Belinois, ont eu droit à moultes explications pédagogiques sur l'histoire du lieu et sur les essences végétales plantées, une promenade découverte de l'histoire connue du château dans un parc de 16 hectares.

La partie centrale du château de Bezonnais date du XII / XIIIème siècle. Comme son voisin le château de La Poissonnière à St Ouen en Belin, il fut construit en avant-poste du château fort des comtes de Belin, qui lui n'existe plus. Il y avait un troisième poste avancé, le château du Plessis à St Gervais en Belin, qui n'existe plus également.

Un architecte, Monsieur Thierry Jaguelin, qui a publié une étude de Bezonnais, parle dans son livre « Traces féodales dans le paysage de la Vallée du Loir» d'un éventuel premier château en bois sur l'île du fond du parc. Il est vrai qu'il subsiste quelques bases de très larges murs sur les côtés de chaque rive.

A l'origine du château actuel, il y avait des remparts avec des créneaux. C'était un petit château fort d'avant-garde qui devait abriter un petit groupe de soldats, pour défendre le château fort des comtes de Belin. Il y avait également un pont-levis. Dans la cour, devant le château, des bases de constructions importantes ont été retrouvées, ce qui semble attester cette description que l'on peut lire dans un livre sur l'Histoire d'Ecommoy... Ce château a été pris par les Anglais au Moyen Age.

Le bâtiment est probablement resté en l'état jusqu'à la fin du XVIIIème siècle.

Après la révolution de 1789, il fut transformé en maison d'agrément par Monsieur Clément Jacques Goupil de Bouillé, député de la Sarthe. C'est lui qui fit construire les deux pavillons, qui donnent aujourd'hui cette façade XVIIIème. Il agrandit la douve et supprima une tour sur l'arrière qui permettait de monter alors au Ier étage, à l'origine il ne devait y avoir qu'un fossé. Les travaux se terminèrent en 1804, et cette date domine aujourd'hui le portail d'entrée du château sur le pont de la douve. Un bâtiment face au château apparaît sur les premiers plans début XIXème, certainement l'entrée sur une première cour, détruit lors de la rénovation. M. Goupil décéda en 1858.

La famille Desnos (industriels) habita ensuite durant plusieurs générations, et créa une briqueterie, car le sol de Bezonnais regorge d'argile. Cette famille créa les premières briques creuses en France.

La famille Desnos a fait bâtir des dépendances pour y loger les ouvriers de leur fameuse briqueterie. « On raconte qu'il y avait à ce moment beaucoup de monde dans le parc, avec beaucoup d'enfants qui couraient partout ». Le château fut même occupé par les Allemands en 1940 et ensuite par les Américains.

En 1999, c'est la famille Pingeot qui s'est installée dans les murs et a aménagé le château en gîte labellisé. Les communs ont été transformés en 3 gîtes, auxquels s'ajoutent 5 des 15 pièces du château qui abritent des chambres d'hôtes. L'ensemble de la propriété cherche à présent de nouveaux acquéreurs.

Un ancien châtelain, savant et homme politique sarthois

Clément Jacques Goupil est né au Mans le 24-11-1784. Docteur en médecine (Paris, 1810) et en chirurgie (Montpellier, 1811). - Député de la Sarthe (1830-1837), et conseiller général (1831-1837)

Il écrivit entre divers articles des ouvrages :

Essai sur les causes et la nature de quelques maladies fréquentes dans la ville du Mans. (Cand. Clément Jacques Goupil) (1810)

Considérations sur les influences que peuvent avoir, dans la pratique chirurgicale, les vices scrofuleux, scorbutique et cancéreux (Cand. Clément Jacques Goupil) (1811)

Histoire des mollusques terrestres et fluviatiles, observés dans le département de la Sarthe, par C.-J. Goupil,... (1835)

Commémoration de Jane Rabache le 10 octobre 2019

Une plaque tournante de la cuisine régionale au 20ème siècle

Alors même que la commune n'a pas pu réaliser en cet endroit le moindre réaménagement urbain, et pour cause puisque c'est la SNCF qui est propriétaire de cette cour de gare, un « historien » au sein du conseil municipal a souhaité marquer le coup lorsque Denys Ezquerra auteur de « La Sarthe terre d'étoilés », a révélé un oubli, Ecommoy n'avait pas encore de lieu rappelant la grande époque de Jane Rabache.

L'idée de dénommer ce lieu « Place Jane Rabache » est donc venue tout simplement lors du salon des auteurs près de chez vous.

Expliquons ici pourquoi une plaque a été inaugurée à la gare, s'agissant d'un personnage qui n'est pas connu pour un engagement politique, militant ou associatif.

L'histoire commence par l'arrivée du train à Ecommoy en 1858, ce qui permit l'urbanisation et le développement commercial de tout un nouveau quartier…

En 1885, les grands-parents de Jane, les Vignon, ont donc repris ici un café-restaurant, qui a été relais de poste avec chevaux et calèches jusqu'à l'arrivée de l'automobile, peu avant la Grande Guerre. Un garage Rabache, du nom du gendre des Vignon, a donc pris place en face du restaurant. Et lorsque M. et Mme Rabache ont pris leur retraite, c'est assez tardivement que Jane a pris la suite de ses parents en 1968. Elle avait 49 ans puisque née en 1919.

Elle fit de cet endroit une légende sarthoise car on y croisait toute sorte de gastronomes dont des hommes politiques du département et de Paris, légende que beaucoup racontent encore, mais dont il faut que des porte-paroles répandent le souvenir.

Jane cessa son activité en 1994, et elle s'éteignit en 2009. Cela fait donc déjà 10 ans, et précisément 100 depuis la naissance de J. Rabache. Le moment pour rendre hommage à cette cuisinière artiste était opportun. Nous savons désormais que le patrimoine culinaire français est un atout formidable d'attractivité. La Communauté de communes met cet atout en avant chaque année par son week-end des tablées d'hôtes éphémères. Et c'est par l'inauguration de la place J. Rabache que l'édition 2019 s'est ouverte. Il a été ainsi proposé aux jeunes restaurateurs des Pierres Tournantes de participer à l'évènement, car certaines papilles indiquent qu'il y a de la continuité à Ecommoy, un espoir que tout cela perdure sous une forme un peu différente…

Ce n'est pas assez grand hommage que cette plaque de rue dans un espace qui n'est pas vraiment une rue, pas vraiment un parking, pas vraiment une cour, mais on peut imaginer que si le conseil municipal le veut, cette place deviendra un jour communale, et après des aménagements adaptés, connaitra à nouveau une vie de quartier.

A présent, voici quelques descriptions de la cuisine et du restaurant de Jane, reprises de témoignages récoltés dans des ouvrages et sur Internet, pantagruélique, rabelaisienne, « de bonne femme » … beaucoup de mots pour décrire ce qu'était la cuisine de la Mère Rabache :

Y. Bellesort (ex maire de Loué) : La semaine, elle faisait « table d'hôte ». Vous vous retrouviez assis à côté de personnes que vous ne connaissiez pas. Il fallait aller chercher ses entrées. Mais c'était à volonté. Ses terrines et ses charcuteries étaient succulentes. Vous mangiez très bien pour pas très cher. Le samedi soir et le dimanche midi, elle proposait des menus plus chers et plus élaborés. Et alors là, c'était Byzance ! Elle arrivait avec des chariots de fromages, des desserts à profusion... Et puis elle vous apportait toujours un pichet de Chinon. ***« C'est un petit Chinon déclassé »***, comme elle disait.

Jeannette Rabache portait presque toujours un tablier bleu et les cheveux en chignon. C'était une femme très généreuse et d'une très grande gentillesse qui adorait son métier. Elle allait faire son marché à Tours, plusieurs fois par semaine.

Jeannette Rabache et Émile Ricordeau s'appréciaient l'un l'autre. Émile me disait lui-même : « Il y a deux cuisiniers dans la Sarthe : Jeannette et moi. »

Anonyme : ...oui ça tient au corps, Rabache J en était l'illustration, forte femme : physique et caractère, cultivée; ses « poissons » étaient sublimes, elle mit le pied à l'étrier André Paul (Vouvray/Loir) un des plus grands cuisiniers de France : « La queue de bœuf » hors du commun des mortels cuisiniers.

Rabache J avait ses fournisseurs de « saison » : champignons, gibiers (aux collets ?!va-t'en savoir) légumes et viandes (d'arrière-cour), la qualité des produits était aussi fondamentale que ses connaissances culinaires. Et puis la seule à ne jamais afficher le moindre menu, et le moindre tarif, c'était selon ...

Anonyme-31 janvier 2018 : j'ai connu la mère Rabache dans les années 80, présentée par mon patron de l'époque Monsieur Guillut un restaurateur de ses amis et le père d'un grand cuisinier Christian Guillut. Un Monsieur travaillant chez elle tuait lapin et volaille qu'il élevait sur place.

C'était Gaston ! Il faisait aussi le sommelier ! Il s'asseyait à notre table la chaise à l'envers et attendait que l'on goûte.

Une figure Sarthoise que j'ai eu le plaisir de connaître dans son restaurant-café, des bras comme des battoirs de lavoir et une inspection table par table du ressenti de ses clients, une collection de barbotine sur tous les meubles.

Départs à la retraite et remises de médailles pour des agents municipaux

Une cérémonie s'est déroulée le 18 octobre dernier pour honorer le départ en retraite de quatre agents municipaux : Bernard Huron, arrivé en mairie en juin 1984, a fini sa carrière en occupant la fonction de directeur général des services ; Michel Leguillan travaillait comme adjoint d'entretien des espaces verts depuis juillet 2004 ; Jean-Luc Cahoreau était chef d'équipe bâtiment et environnement depuis septembre 2002 ; Jocelyne Leduc, agent d'accompagnement de l'enfance, officiait au restaurant scolaire principalement depuis juin 2014, mais effectuait aussi divers remplacements, notamment au foyer des personnes âgées.

Cette cérémonie fut aussi l'occasion de remettre des médailles du travail à quatre autres agents pour leur service dans la collectivité. La médaille d'argent (20 ans de service) a été décernée à Sonia Niepceron ainsi qu'à Christian Desile et Olivier Méchin. Quant à Annie Chalain, Chantal Chavet et Olivier Duluard, ils se sont vus remettre la médaille de vermeil (30 ans de service).

Action du 28 septembre 2019 avec 26 kg de déchets ramassés.

Élection au Conseil Municipal Jeunes

Bienvenue aux nouveaux membres

Comme tous les ans en décembre, le Conseil Municipal Jeunes organise ses élections pour accueillir de nouveaux élus.

Cette année, 5 candidats se sont présentés aux élections :

- Elina DULUARD
- Dawn GRIMA-GARCIA-LIONNET
- Elisa LANDELLE
- Mélanie NIEPCERON
- Lou Bess TRAVAILLARD-HOUDAYER

Les élections se sont déroulées le 18 décembre dernier. Ils ont tous été élus, portant le nombre de membres du Conseil Municipal Jeunes à 21.

Les nouveaux élus vont donc travailler pour finaliser les projets en cours, comme la boîte à livres, un 2ème espace de déjections canines ainsi que des actions autour du parcours santé et du city parc.

Concours 2019 des Villes et Villages Fleuris

La commune accélère sa végétalisation

Le 26 novembre dernier se tenait à Moncé en Belin la remise des prix du label départemental « Villes et Villages Fleuris ».

Ecommoy est récompensé et s'est vu décerner 5 pétales.

Ce label récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

Il s'agit là encore d'une reconnaissance du travail accompli par les agents municipaux et les élus.

Vous pouvez découvrir votre ville, via la plaquette réalisée pour l'occasion, sur le site de la commune : www.ecommoy.fr – rubrique Actualités.

Dans le cadre des choix budgétaires, il est réservé une enveloppe annuelle à la plantation d'arbres.

Pour l'année 2019, viennent d'être plantés :

• **Des arbres d'ornements** variés le long du chemin de l'Abreuvoir : Hêtre vert, hêtre pourpre, liquidambar, érable, frêne raywood, chêne des marais, sorbier des oiseaux, cormier, chêne pédonculé, frêne d'Europe, nouzillard.

• **Des arbres fruitiers** dans le verger derrière la piscine : Pommier canada gris, royal gala, reinette du Mans, melrose, reinette clochard, poirier conférence, william, louise bonne, beurré hardy, doyenne du comice, prunier mirabelle, quetsche, reine claude dorée, reine claude de bavay, cerisier burlat, napoléon, cœur de pigeon, van reverchon, nouzillard.

Premier concours des maisons les mieux végétalisées
De nombreux lauréats récompensés

La commune a innové en 2019 par la création d'un concours récompensant les maisons, logements et constructions les mieux végétalisés, appelé Trophée Nature. Les critères mis en avant ne sont pas simplement le fleurissement mais le respect et la valorisation de la nature, le sens de l'esthétique urbain aussi.

Le jury formé par des élus municipaux, des sages, et des associations, a primé les lauréats ci-dessous, qui ont reçu un chèque cadeau à faire valoir dans des commerces d'Ecommoy :

CATEGORIE MAISONS EN AGGLOMERATION

Mme et M. HOUSSIN, Mme et M. PLASSAIS,
Mme et M. TESSE, Mme et M. RICHARD,
M. ROUILLARD André, Mme et M. CISSE.

CATEGORIE MAISONS HORS AGGLOMERATION

Mme et M. GODE, M. DRONNE Jean-Yves,
Mme et M. LOPES, Mme et M. TABURET,
Mme et M. RICHET, Mme et M. GESLIN.

CATEGORIE ENTREPRISES

JB SOL Transports M. BUSCOZ Carles,
HYPER U M. COSNARD Nicolas,
Camping les Vaugeons M. GUYOT Laurent,
LIDL.

CATEGORIE BALCONS

Mme GELINEAU Rolande, Mme LEROY Yvette,
M. BOUCHEREAU Jean-François.

Bibliothèque Municipale

Rappel

fermeture pendant les vacances de Noël
Du 22 décembre au 2 janvier inclus,
réouverture le vendredi 3 janvier 14h.

Dates à retenir en 2020 :

Vendredi 31 janvier : soirée de clôture du deuxième Prix littéraire Orée de Bercé Belinois. Après 4 mois de lecture assidue, les 21 membres du jury écomméen voteront et désigneront le lauréat de cette 2ème édition. Leurs votes seront comptabilisés et ajoutés à ceux des 4 autres communes participantes. Les résultats seront dévoilés en présence d'un des auteurs sélectionnés dont nous tairons le nom afin de garder la surprise (et ne pas influencer les votes !). Cette rencontre aura lieu à la salle polyvalente à 20h30 et est réservée aux lecteurs inscrits au prix.

Petit-déjeuner de lancement du prix des lecteurs

Mardi 11 février : rencontre avec l'auteur de romans pour la jeunesse Hervé Jubert dans le cadre du prix des lecteurs destiné cette fois aux collégiens. Partenariat avec le collège Alfred de Musset d'Ecommoy.

Vendredi 14 février : atelier graphique pour les tout-petits du multi accueil d'Ecommoy en partenariat avec la bibliothèque et animé par Lucie Van Dewelde. Les enfants réaliseront une fresque sur le thème du végétal en lien avec le livre objet présenté par l'auteur illustrateur Plic Ploc Arthur et la pluie. Ils utiliseront la technique de la peinture avec les mains.

Autres dates à retenir en 2020 :
- Retour du club de lecture en février
- Une nouvelle vente de BD (suite à désherbage) sera également programmée en début d'année.

Retour en images…

Spectacle du 22 novembre à la salle polyvalente Je veux jouer de la trompette présenté par Cerise et Clémentine. Vous étiez 100 personnes à les suivre dans le grenier de leur maison à la découverte des instruments de musique. Nous vous remercions de votre participation et présentons nos excuses à la quarantaine de personnes que nous n'avons pu accueillir faute de place. C'est promis l'année prochaine nous réserverons la grande salle !

Atelier conte du mercredi 4 décembre animé par Virginie Picard en partenariat avec la Ruche Centre Social Laigné-Saint-Gervais et la bibliothèque destinée aux 0-4 ans.
Joli moment d'échanges intergénérationnels autour de comptines et de jeux de doigts.

Depuis début novembre la bibliothèque met à votre disposition un **espace « tisanerie »** et vous propose en libre-service thé, tisane et café. **Servez-vous et dégustez votre boisson chaude un bon bouquin à la main !**

Conseil des sages

Après 5 ans, Madame Nicole Leroux a souhaité céder sa présidence à Mme Danielle David. Elle reste membre du Conseil des Sages.

L'année 2019 se termine avec un bilan positif pour le Conseil des Sages.

Nous avons participé activement à la réussite du comice 2019 d'Ecommoy.

Nous étions également présents au concours annuel de la meilleure soupe d'Anim Ecommoy le dimanche 13 octobre où nous avons remporté le premier prix public.

Certains parmi nous sont intervenus auprès de différentes écoles pour accompagner les élèves de maternelle au CM2 à la découverte des nouveaux jeux éducatifs en lien avec le salon du jeu d'Ecommoy qui s'est déroulé les 16 et 17 Novembre 2019.

Nous continuons à peaufiner notre projet de répertorier tous les artisans et commerçants d'Ecommoy et d'établir ainsi un plan de la ville avec le concours de la Mairie.

Un de nos projets futurs est de rencontrer le Conseil Municipal des Jeunes d'Ecommoy (CMJ) pour échanger nos idées et pourquoi pas élaborer un projet commun.

Si vous avez des idées, envie de nous rencontrer, dialoguer, échanger, n'hésitez plus, venez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir.

Le Conseil des Sages d'Ecommoy vous adresse ses meilleurs vœux 2020.

Seniors, restez mobiles sur la route

Une remise à niveau au Code de la route est organisée par le Conseil des sages et financée par le CCAS de la Mairie (Centre Communal d'Action Sociale). Elle sera dispensée par des bénévoles de la prévention routière et aura **lieu le jeudi 16 janvier 2020 de 14h00 à 17h00 salle P. RICHEFEU (ancienne Mairie)**.

A cet effet, un bulletin d'inscription est encarté dans le présent Ecomm'Infos et devra être déposé à la Mairie pour toutes inscriptions à cette première session qui comprendra 30 participants maximum. Conditions de participation :

- Habiter Ecommoy
- Age minimum requis : 60 ans
- Remplir et déposer sa candidature avant le vendredi 13 janvier 2020
- Une boîte aux lettres des sages est à votre disposition en Mairie
- Une confirmation de votre inscription sera faite par mail ou par téléphone

Élections municipales 2020

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales

Les élections des conseillers municipaux auront lieu le **dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour ; le second tour, le cas échéant, le **dimanche 22 mars 2020**.
Les électeurs sont également convoqués aux mêmes dates pour le renouvellement des conseillers communautaires.

Lors de ces scrutins, les listes électorales seront extraites du répertoire électoral unique (REU).
Les demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux scrutins devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

Les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne peuvent voter et sont éligibles aux élections municipales, à condition d'être inscrits sur les listes électorales complémentaires pour ces élections, avant cette même date.

Vente de materiel & Assistance
Formations professionnelles
Création de sites internet

ASTIWEB
Assistance Service Technique Informatique
www.astiweb.com

du professionnel
un seul numéro
02 43 75 83 87
au particulier
PARIGNÉ L'ÉVÊQUE & ÉCOMMOY

www.ordi-info-services.fr
Ordi Info Services
Assistance Conseil Formation Site Internet
Conseils et formations
Maintenance et entretien
Assistance informatique à domicile

Restaurant
Les Lilas
65 route de Tours
72220 Ecommoy
Tél. 02 43 87 89 63
Salle pour évènements : Repas de fête, baptême, Anniversaire, etc.....
Menu du jour le midi du lundi au vendredi de 12h - 13h45

Les chaussures d'Hélène
8 rue du Docteur Estrabaud- 72220 Ecommoy
Tél. 02 43 42 32 60
Chaussures
Maroquinerie

API RESTAURATION
MAINE ANJOU
Repas cuisinés
à partir de produits frais et régionaux
Crèches, écoles, entreprises, personnes âgées
Z.A.C de la Cartoucherie
8 Boulevard René Cassin - Bâtiment 2
72100 LE MANS
Tél : 02.43.77.08.49
www.api-restauration.com

SECURITEST
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
CONTRÔLE TECHNIQUE BELINOIS
6 € de réduction
sur présentation du support
4,Route de Tours 72220 ÉCOMMOY
02 43 42 18 22
Mail : 07204@securitest.fr

CMAPUB A DÉMÉNAGÉ
8 rue Pierre Mendès France - Z.A. Le Sablon 72230 **MULSANNE** | T. **02 43 75 15 59** | contact@cmapub.fr | **cmapub.fr**
CMA PUB
PRINT | EVENT | DÉCO
_ Impression grand format
_ Publicité adhésive
_ Panneaux, banderoles
_ Habillage véhicule
_ Stands et systèmes d'exposition
_ Signalétique
_ Décoration intérieure

BELINAUTO.FR
39 Route de Tours
72220 Ecommoy
02 43 28 74 04
Garage David GAUDIN

la Dolce Vita
RESTAURANT- PIZZERIA- TRAITEUR
VENTE à emporter
Le Restaurant
35 Route du mans Ecommoy
02 43 77 92 30
www.ladolcevita-ecommoy.fr
Nos Distributeurs de pizzas
- Avenue jean-jaures Chateau du loir
- Route du mans Ecommoy
- Avenue nationale Arnage
- Parking Intermarché Le Grand Lucé
- Rue du 11 Novembre Pontvallain
Retrouvez nous sur FACEBOOK

50 ANS
Optic 2000
Une nouvelle vision de la vie
Avec ma 2e paire
je soutiens
la recherche
2e PAIRE
à partir de 1€ de plus(1)
1€ REVERSÉ par 2e PAIRE(2) à
AFM TELETHON
optic2000.com
(1) Pour l'achat d'1 monture et 2 verres correcteurs, pour un prix ≥ à 150 € en verres unifocaux et 230 € en verres progressifs, vous bénéficiez simultanément à partir de 1 € de plus d'une 2e paire constituée de monture à choisir dans les collections Tango, Baila et Les Inimitables, et équipée de 2 verres organiques standard blancs de même correction que la 1re paire, non traités, non amincis, non durcis, et non antireflets. Suppléments possibles payants après établissement d'un devis. Offre applicable uniquement pour les corrections -8,00 + 6,00 cyl 4 ; S+C ≤6, valable du 01/01/2019 au 31/12/2019, et non cumulable avec d'autres offres et avantages. (2) 0,83€ après déduction de la TVA. Les montures et verres correcteurs constituent des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés, revêtus du marquage CE sur les produits ou le document d'accompagnement, conformément à la réglementation. Demandez conseil à votre opticien. Janvier 2019. SIREN 326 980 018 RCS Nanterre.
Centre-ville
2, place de la République
ECOMMOY
Tél. 02 43 42 60 37
Centre Commercial Hyper U
ECOMMOY
Tél. 02 43 80 50 28

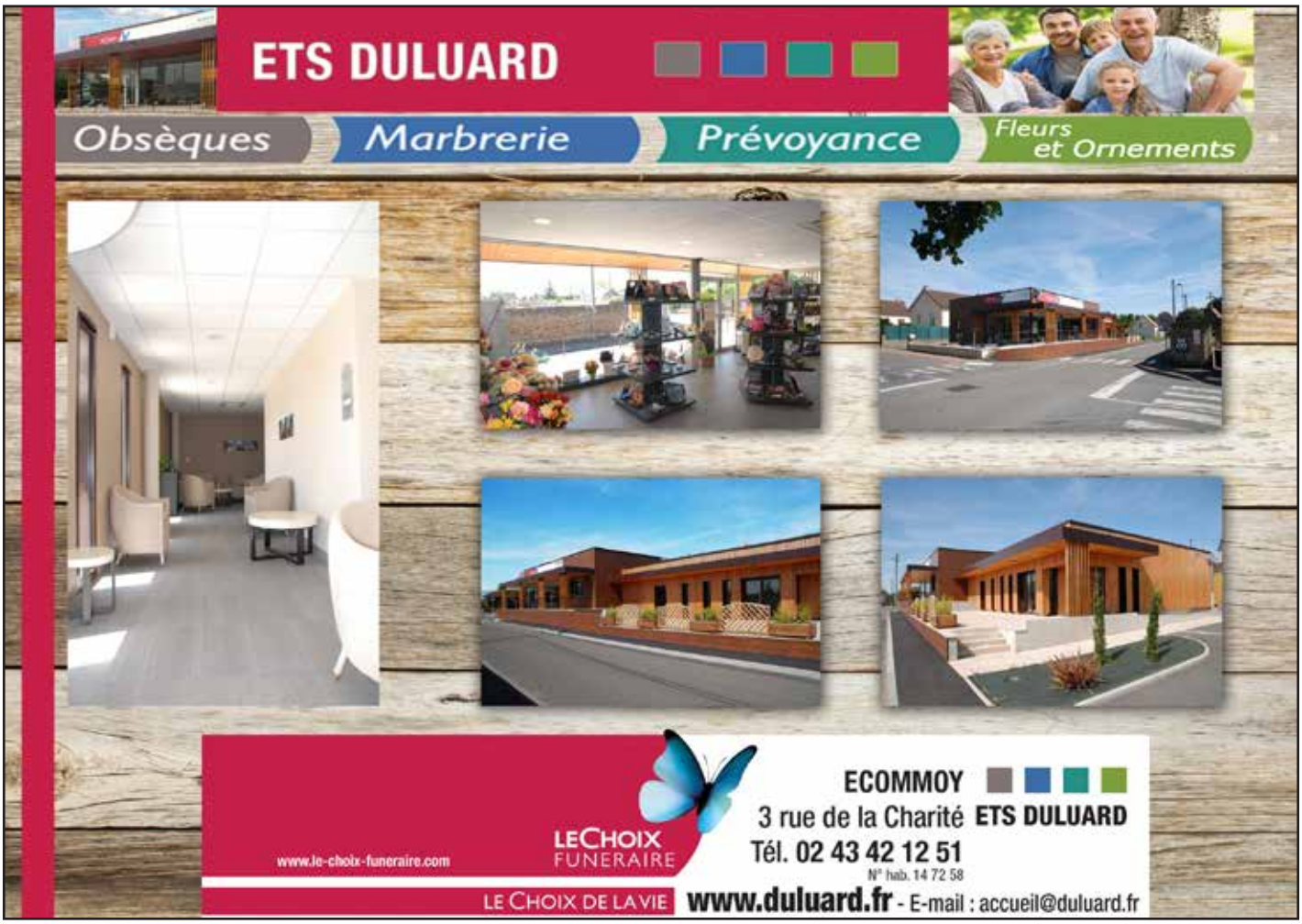
ETS DULUARD
Obsèques
Marbrerie
Prévoyance
Fleurs et Ornements
www.le-choix-funeraire.com
LE CHOIX FUNERAIRE
LE CHOIX DE LA VIE
ECOMMOY
3 rue de la Charité ETS DULUARD
Tél. 02 43 42 12 51
N° hab. 14 72 58
www.duluard.fr - E-mail : accueil@duluard.fr

Salon du jeu 2019 - 10 ans !

Le 10e anniversaire fut une belle fête.

La salle polyvalente est restée comble pendant tout le week-end, soirée comprise.

Une fois encore, plus d'une quinzaine de nouveautés à découvrir grâce aux éditeurs et créateurs de jeux.

Des visages emblématiques du salon étaient présents, Roch DAROUSSIN, les membres des associations de jeux Akiltoor ou les Prétoriens. Les nouveaux de l'année dernière sont revenus avec autant de plaisir et beaucoup de jeux, Ludothèque Ambulante, Gameslott ou Mulsanne sur un Plateau.

Le passage sur le salon d'un éditeur de jeux a permis à des créateurs de lier un contact de professionnel à professionnel. Ce qui est un autre intérêt de ce salon.

On ne peut parler de ce week-end ludique sans remercier les jeunes du Local Jeunes qui ont assuré la restauration et la buvette pour les visiteurs sur les deux jours.

Rendez-vous donc en 2020 pour une édition peut-être toute nouvelle !

Marché de Noël

Après un temps peu clément le matin, l'après-midi fut riche d'animations : le chœur des enfants, la fanfare de rue, les échassiers et le spectacle humoristique autour de cracheurs de feu ont été très appréciés.

La restauration était assurée par le Little Chef, dont tous les gourmets ont pu se délecter de la qualité du repas !

Comme chaque année, un chocolat chaud et une brioche, offerts par la mairie, ont été servis à tous les enfants présents sur le marché de Noël.

La municipalité remercie tous les bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

Succès du Téléthon et report du lâcher de lanternes

Suite aux mauvaises conditions météorologiques, le lâcher de lanternes a été annulé et reporté au 20 juin, jour de la fête de la musique, sous réserve que la mairie obtienne l'autorisation préfectorale. Malgré ce contretemps, les Ecomméens ont répondu présents et étaient plus de 500 à la salle polyvalente pour danser le flash mob et regarder le spectacle proposé par Le Show Des Parents.

Merci à toutes les associations qui ont relayé la vente des lanternes et bravo au club de basket qui obtient le palmarès des ventes ! Merci également aux commerçants, Scène et son, à tous les parents qui ont donné de leur temps pour le Téléthon ainsi qu'à l'école de musique, la Batucada et tout particulièrement à Nicolas professeur de percussions.

Un merci particulier à Magali Roquain, esthéticienne en cours d'installation sur Ecommoy, qui a maquillé, à titre bénévole, toute la troupe ! Nous lui souhaitons la bienvenue !

Environ 3 800 € ont été récoltés grâce également au concours de belote avec le club du temps de vivre, à la marche du vendredi soir avec Anim'Ecommoy, à la vente de crêpes par le Mille Clubs et aux relais natation avec le Club Natation Belinois.

C'était encore un grand moment de partage avec les Ecomméens ! La ville ne peut que se réjouir d'avoir autant de concitoyens engagés !

Un après-midi très apprécié par nos aînés

Le samedi 26 Octobre, nos aînés ont pu assister à un spectacle de Country Music.

Ils étaient une centaine à applaudir le duo Calamity Band.

Cet agréable moment fut suivi d'un goûter fort apprécié.

Le tout était offert par le CCAS de la Commune.

Foire de la Sainte Catherine

Pour la troisième année consécutive, la foire s'est tenue de 6 heures à 14 heures.

Malgré un temps pluvieux, nous avons accueilli de nombreux commerçants abonnés et passagers motivés. Nous pouvons malgré tout constater une désaffection de ce genre de manifestation avec des promeneurs et acheteurs de moins en moins nombreux.

Côté animation, le jeu de la roue a été de nouveau très apprécié. De nombreux lots offerts par les commerçants et la mairie d'Ecommoy ont ravi les passants.

Nous tenons à remercier tous les participants sans qui cette foire ne pourrait pas avoir lieu : les commerçants de la foire, les commerçants d'Ecommoy, les agents communaux ainsi que notre animateur Stéphane.

L'ADMR DE L'ORÉE DE BERCÉ Propose des services pour tous, toute la vie et partout

L'ADMR est à votre service depuis plus de 70 ans en Sarthe. Intervenant auprès de l'ensemble de la population, de la naissance à la fin de vie, l'ADMR propose une large palette de services déclinée en quatre pôles pour mieux vivre chez soi au quotidien.

- Services et soins aux seniors
- Entretien de la maison
- Accompagnement du handicap
- Enfance et parentalité

L'ADMR recrute des aides à domicile, employés de ménage et auxiliaires de vie sociale : envoyez votre CV et lettre de motivation à recrutement@fede72.admr.org

Des bénévoles participent à l'organisation des actions de convivialité gratuite à destination des personnes âgées des communes sarthoises.

Si vous souhaitez agir pour le lien social, contacter l'ADMR : info.fede72@admr.org.

Pour tous renseignements complémentaires :
La Maison des services ADMR « Vallée du Loir » :
16 rue Siméon Berneux
72500 CHATEAU DU LOIR.
Tél. 02.43.46.49.38
Site internet : www.admr72.com.

Accueil à domicile pour personnes âgées

Le département de la Sarthe dispose de nombreux professionnels de l'accueil à domicile pour personnes âgées ou handicapées. L'accueil familial constitue une alternative au maintien à domicile et à l'hébergement en établissement. Les accueillants familiaux exercent un métier d'engagement et de responsabilités auprès des personnes vulnérables et fragiles, et leur apportent une attention quotidienne. C'est pourquoi le Département de la Sarthe a souhaité mettre à disposition une cartographie des disponibilités des accueillants familiaux sur le site « accueillantsfamiliaux.sarthe.fr ».

Distribution des sacs d'ordures ménagères et sacs jaunes pour l'année 2020

La distribution des **sacs d'ordures ménagères et des sacs de tri** sélectif est organisée à :
la salle Pierre Richefeu (ancienne mairie), place de la République,
du Jeudi 02 janvier au Samedi 25 janvier 2020, uniquement aux horaires suivants :

- **Jeudi 02 Janvier :** 9h à 12h - 14h à 17h30
- **Vendredi 03 janvier :** 9h à 12h - 14h à 17h30
- **Samedi 04 janvier :** 9h à 12h
- **Lundi 06 janvier :** 9h à 12h - 14h à 19h
- **Mardi 07 Janvier :** 9 h à 12h
- **Vendredi 10 Janvier :** 14h à 18h
- **Samedi 11 janvier :** 9h à 12h
- **Samedi 18 janvier :** 9h à 12h
- **Samedi 25 janvier :** 9h à 12h

ATTENTION !
Il ne sera plus distribué de sacs d'ordures ménagères en dehors de ces jours de permanence, hormis pour les nouveaux habitants, récemment arrivés.

La verbalisation par la police municipale : une mission d'Etat

Les administrés pestent parfois contre les autorités municipales lorsqu'il y a des contraventions dressées dans les communes par des agents municipaux. Ils pensent que la tolérance devrait être la règle en zone semi-rurale. Ce serait donc la faute du maire forcément trop intransigeant. Or, il faut savoir deux choses pour comprendre.

1 : Quel que soit le maire en place, il est dans ce domaine le représentant de l'Etat dans la commune et agit à ce titre sous l'autorité du Préfet dans le cadre de ses fonctions administratives et sous l'autorité du procureur de la république en matière judiciaire. Ses compétences ne peuvent être exercées par le conseil municipal.

2 : Progressivement on a remplacé les gardes champêtres par des policiers municipaux, dont les attributions et les statuts ont beaucoup évolué. Le tournant a été le vote de la loi du 15 avril 1999.

Le maire est agent de l'Etat

« L'indulgence mon bon monsieur, j'ai une bonne excuse ! ». Par exemple, on nous rapporte en mairie qu'une personne n'a fait que décharger des courses chez elles pendant quelques minutes.

Lorsque la police passe devant le véhicule mal stationné, comment peut-elle savoir depuis combien de temps et pour quel motif ? Doit-elle mener une enquête et passer une dizaine de minutes à interviewer le quartier ? Quand on est flashé par un radar peut-on dire qu'on avait accéléré juste la seconde précédant de passer devant ? Il existe désormais dans certaines villes des véhicules de police équipées de caméras verbalisatrices à lecteur de plaques minéralogiques qui relèvent en roulant jusqu'à 1500 contraventions à l'heure. Y a-t'il prise en compte des excuses de chacun ? Nous n'en sommes pas là, mais il faut savoir tout de même que la verbalisation est possible sur la base de simples images prises d'un évènement par une caméra ou un smartphone, des appareils à la portée de toutes les communes.

Et ne comptez pas sur le jeu des relations… Un maire n'a pas le droit de dispenser certaines personnes des amendes infligées. Ainsi, le tribunal correctionnel de Bayonne a condamné le 26 janvier 2016 l'ex-maire de Biarritz, Didier Borotra, à 20.000 euros d'amende, dont 5.000 euros avec sursis pour avoir fait sauter d'innombrables PV dans sa ville entre 2009 et 2013. L'information judiciaire avait démontré que l'édile avait donné instruction au responsable de la police municipale d'annuler les PV relatifs à un certain nombre d'infractions au Code de la route : défaut de port de ceinture, téléphone au volant, etc.

En revanche, il est du rôle du maire d'informer sa population du renforcement de la réglementation sécuritaire nationale, dans le bulletin municipal ou par des panneaux lumineux. Article L2122-27 CGCT « Le maire est chargé, sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département de la publication et de l'exécution des lois et règlements. »

Les agents de police municipale ont de plus en plus de missions judiciaires sur le terrain

L'activité de police judiciaire est une mission d'Etat comme cela est clairement énoncé à l'article 21-1 du code de procédure pénale, (voir site internet de la commune). Il en résulte que les agents de police municipale disposent d'une autonomie personnelle de fonction pour l'activité de verbalisation par rapport aux élus municipaux.

En matière de police, le cadre du comportement des agents est fixé par le décret national portant code de déontologie de la police. Ce décret prévoit l'impartialité des agents et le traitement égal des contrevenants lorsque se déclenche une action de verbalisation.

Les personnes qui se croient victimes de comportements contraires aux règles disposent de plusieurs voies de recours dont la contestation des infractions relevées à leur encontre auprès du Ministère public, l'Etat prend alors seul les décisions sans information du maire.
Les citoyens ont aussi la possibilité de saisir le Défenseur des droits, Autorité indépendante disposant de nombreux pouvoirs d'investigation à l'encontre des administrations.

Ils rendent compte au maire des infractions qu'ils constatent en même temps qu'ils les transmettent au Procureur de la République. Evidemment, il n'existe aucune obligation d'informer des infractions non relevées. D'ailleurs, en droit français, il existe un principe de réalisme quant à l'appréciation des poursuites. La verbalisation relève avant tout d'une action de terrain qui se juge en fonction de chaque situation dans l'instant et en fonction des disponibilités, car la police municipale exerce de multiples missions (sécurisation des écoles, vacations funéraires, médiation entre voisins, prise en charge des animaux en divagation, etc.). Elle est très loin de tout verbaliser.

Réglementation sur le bruit

Les conflits de voisinage relèvent essentiellement de la sphère privée et des tribunaux civils. Les permanences du conciliateur judiciaire sont tenues à l'hôtel de la Communauté de communes toutes les deux semaines pour tenter d'arriver à une médiation.
A Ecommoy, il n'existe pas de réglementation municipale en matière de bruit, les problèmes de voisinage sont régis par le droit national et la réglementation départementale. Le maire peut intervenir par des règlements particuliers dans certaines conditions bien précises, comme ce fut le cas pour le Club de tir en 2015.

Pour le quotidien, c'est la règle départementale qui s'applique, résultant d'un arrêté disponible en ligne sur le site de la préfecture de la Sarthe, mais aussi sur le site internet www.ecommoy.fr.

Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n° 03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).

ARRETE

Article 1er : Est abrogé l'arrêté préfectoral n° 900.3572 du 3 décembre 1990 relatif à la lutte contre le bruit, modifié par l'arrêté préfectoral n° 930.2406 du 12 juillet 1993.
Article 2 : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC

Article 3 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris, par chants ou par haut- parleurs y compris ceux montés sur véhicules,
- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore tels que postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones, etc..., à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs,
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation,
- de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :
- Fête Nationale du 14 juillet,
- Jour de l'An,
- Fête de la Musique,

Article 4 : Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, bals, discothèques, théâtres, cinémas, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits émanant de ces locaux et ceux résultant de leur exploitation ne soient pas gênants pour le voisinage.`

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Article 5 : Sauf dispositions réglementaires spécifiques, toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente ou occasionnelle.
Des dérogations pourront être accordées par le maire, par décision motivée, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 6 : Les établissements industriels, commerciaux ainsi que les collectivités ou communautés ont interdiction d'émettre à l'extérieur de leurs locaux des bruits occasionnant une gêne pour le voisinage.

Article 7 : L'emploi des dispositifs sonores d'effarouchement des oiseaux doit être limité aux quelques jours durant lesquels les semis ou les récoltes doivent être sauvegardés.
Leur fonctionnement est interdit du coucher du soleil au lever du jour (heure légale).
Leur implantation ne peut se faire à moins de 250 mètres d'une habitation, d'un local régulièrement occupé par un tiers, des terrains de camping et des zones de loisirs.

PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 19H 30,
- les samedis de 9 H à 19 H,
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 16 H

Article 9 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 10 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.
Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.
Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.
Les mesures seront effectuées conformément à la norme NFS 31 057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 11 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant de chaînes HIFI, magnétophones, appareils de radiodiffusion et de télévision, instruments et appareils de musique, appareils ménagers, déplacements de meubles, etc... ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelle dure ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

ACTIVITÉS DE LOISIRS ET SPORTIVES

Article 12 : Sous réserve des dispositions applicables à la navigation aérienne, les évolutions au sol d'aéronefs hors aérodromes notamment d'appareils ultra légers motorisés, les manœuvres liées au décollage et à l'atterrissage ainsi que les survols d'agglomération à basse altitude ne devront pas être cause de gêne pour le voisinage et la population.

Article 13 : L'utilisation de véhicules tous terrains, sur terrains privés ou ouverts au public, l'implantation d'activités sportives et de loisirs bruyants, l'usage d'engins motorisés sur les cours d'eau et plans d'eau, ne devront pas être une cause de gêne pour la tranquillité des riverains, des promeneurs ou autres utilisateurs du site.
Dans le cas d'installations à caractère permanent, les autorisations d'utilisation de ces terrains ou plans d'eau, seront subordonnées à la réalisation d'un diagnostic sonore, permettant d'évaluer le niveau des nuisances engendrées et les mesures propres à y remédier.

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2020

JANVIER

Jeudi 02 à 15h
Cinéma*

Jeudi 02 à 20h30
Cinéma*

Mardi 07 à 14h30
Jeux de société ADMR

Vendredi 10 à 19h
Vœux du Maire*

Dimanche 12 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 16 à 20h30
Cinéma*

Dimanche 19 à 14h
Thé dansant organisé par les AFN*

Dimanche 26 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 30 à 20h30
Cinéma*

Vendredi 31 à 20h30
Soirée de clôture du Prix des lecteurs organisée par la Bibliothèque* (réservée aux participants du Prix)

FÉVRIER

Samedi 1er à 20h
Repas dansant organisé par les Chevaux de Traits du Belinois*

Dimanche 02 à 14h
Thé dansant organisé par le Club du Temps de Vivre*

Samedi 08 à 20h
Repas dansant organisé par Ecommoy Football Club*

Dimanche 09 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 13 à 20h30
Cinéma*

Jeudi 13 à 20h
Rencontre culturelle organisée à la salle P. Richefeu

Vendredi 14 à 14h00
Concours de belotte organisé par les seniors du Belinois

Lundi 17 à 15h
Don du sang*

Samedi 22 à 14h30
Spectacle Théâtral pour les Aînés*

Dimanche 23 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 27 à 15h
Cinéma*

Jeudi 27 à 20h30
Cinéma*

Vendredi 28 à 13h30
Concours de Belote organisé par le Club du Temps de Vivre*

MARS

Dimanche 1er à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Dimanche 08 à 14h
Thé dansant organisé par les Fans du Musette*

Jeudi 12 à 20h30
Cinéma*

Dimanche 15
Premier tour Elections Municipales*

Dimanche 22
Second tour Elections Municipales*

Mercredi 25 à 12h
Repas choucroute organisé par le Club du Temps de Vivre*

Jeudi 26 à 20h30
Cinéma*

Vendredi 27 à 20h
Loto organisé par Ecommoy Football Clubs*

Samedi 28
Animation par l'École Saint-Martin*

AVRIL

Samedi 04 à 20h
Loto organisé par l'AEPE d'Ecommoy*

Dimanche 05
Bourse de printemps organisée par l'AEPE* (ouverture des portes à 9h)

Jeudi 09 à 20h30
Cinéma*

Jeudi 09 à 20h
Rencontre culturelle organisée à la salle P. Richefeu

Vendredi 10 à 20h
Loto organisé par Elan Gymnique*

Samedi 11 à 21h
Soirée cabaret organisée par la Piste des Danseurs*

Dimanche 12 à 14h
Thé dansant organisé par la Piste des Danseurs*

Dimanche 12
Courses hippiques

Lundi 13 à 14h
Thé dansant organisé par la Piste des Danseurs*

Lundi 13
Courses hippiques

Jeudi 16 à 12h
Repas dansant organisé par les AFN*

Vendredi 17 à 20h
Loto organisé par l'UCE*

Jeudi 23 à 15h
Cinéma*

Jeudi 23 à 20h30
Cinéma*

Dimanche 26 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 30 à 14h
Thé dansant organisé par les Fans du Musette*

MAI

Dimanche 03
Vide grenier-brocante en centre-ville d'Ecommoy

Dimanche 03 à 14h
Thé dansant organisé par les AFN*

Jeudi 07 à 20h30
Cinéma*

Vendredi 08
Cérémonie Commémorative Victoire 1945

Vendredi 08 à 20h
Loto organisé par l'EFC*

Samedi 16 - 14h à 19h
Salon du mieux-être organisé par les Artisans de l'Etre*

Dimanche 17 - 10h à 18h
Salon du mieux-être organisé par les Artisans de l'Etre*

Dimanche 17
Fête de l'Ecoparc

Samedi 23 à 14h
Loto organisé par SB Motor Sport*

Samedi 23 à 20h30
Loto organisé par SB Motor Sport*

Dimanche 24 à 14h
Thé dansant organisé par le Club du Temps de Vivre*

JUIN

Lundi 1er à 14h
Thé dansant organisé par les Fans du Musette*

Jeudi 04 à 20h30
Cinéma*

Vendredi 05 à 20h
Loto organisé par l'UCE*

Dimanche 07
Courses hippiques

Jeudi 11 à 14h
Thé dansant organisé par les Fans du Musette*

Jeudi 11 à 20h
Rencontre culturelle organisée à la salle P. Richefeu

Samedi 13 à 20h30
Gala du Mille Clubs*

Dimanche 14 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Jeudi 18 à 20h30
Cinéma*

Samedi 20
Fête de la Musique

Jeudi 25 à 15h
Don du sang organisé par l'EFS*

Dimanche 28 à 14h
Loto organisé par Gadel Loisirs*

Dimanche 28
Courses hippiques

* à la salle polyvalente

Retrouvez toutes les informations municipales sur votre téléphone en téléchargeant GRATUITEMENT l'application Intramuros

DISPONIBLE SUR Google Play

Download on the App Store

Marché de Noël

Téléthon 2019

Siège social : Mairie d'ECOMMOY - Place du Général de Gaulle - 72220 ECOMMOY - Tél. : 02.43.42.10.14 - Fax : 02.43.42.62.80 - E-mail : mairie@ecommoy.fr - Directeur de publication : Sébastien GOUHIER Maire
Rédaction - photos : Ville d'Ecommoy - Mise en page et impression : I.T.F. Imprimeurs - 1911.0415 - Tirage : 2600 ex.